



## Déclaration FNEC FP FO 79 – CTSD – mercredi 2 septembre 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Mercredi 27 août, le ministre a présenté un énième protocole dit « sanitaire ». Les conditions décrites par le nouveau protocole ministériel sont tout aussi irréalisables que celles contenues dans le précédent et continuent de faire reposer sur les personnels, en particulier sur les directeurs, la responsabilité d'une mise en œuvre impossible !

Il s'agit maintenant de porter le masque de façon obligatoire tout au long d'une journée d'école, « *tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs* ».

Après avoir martelé de manière mensongère pendant des semaines que le masque était inutile, le gouvernement voudrait maintenant contraindre les personnels à les porter partout et sans intermittence pendant une journée de 8h...

**FO** a d'ailleurs condamné la décision du gouvernement de ne pas fournir gratuitement aux élèves les masques qu'il rend obligatoires. C'est la gratuité de l'école qui ici est mise en cause.

Pour la **FNEC-FP FO**, le ministre doit lever le protocole et mettre en place les mesures efficaces à même de protéger les personnels : mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques FFP2 (les seuls qui permettent aux personnels, notamment les plus vulnérables, de se protéger efficacement) dans toutes les écoles, dépistage systématique, renforcement et développement d'une véritable médecine de prévention et scolaire.

Mais le Ministre préfère en sous-main œuvrer derrière le paravent de la crise sanitaire, pour continuer à imposer des réformes qui ne répondent en rien au besoin des personnels et qui n'ont évidemment rien à voir avec la lutte contre le virus.

L'école et les statuts sont disloqués, les responsabilités de l'État sont renvoyées systématiquement à l'échelon local. Les attaques se multiplient. Citons-en quelques unes :

- ▶ la toute nouvelle circulaire sur la direction d'école qui place les directeurs en position hiérarchique vis-à-vis des collègues tout en étant sous la tutelle des collectivités locales à travers des conseils d'école qui décident ;
- ▶ la généralisation des 2S2C qui ouvrent la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations ;
- ▶ la remise en cause des droits aux congés ;
- ▶ la généralisation du contrôle continu et instauration d'un baccalauréat maison ;
- ▶ la destruction des CAP et remise en cause du droit à muter ;
- ▶ la volonté réaffirmée de poursuivre le projet de réforme des retraites ;
- ▶ la multiplication des sanctions et des poursuites à l'encontre des syndicalistes et des militants...

Rappelons à ce sujet notre soutien plein et entier à nos 3 collègues du lycée de Melle suspendus depuis mars 2020, dont le sort n'est toujours pas scellé. C'est seulement le 23 juin que le Rectorat de Poitiers a finalement dévoilé le **caractère politique de ses accusations** : en effet, les chefs d'accusation retenus sont « **manquement à la dignité, incitation à l'émeute, manquement à obligation de réserve, blocage des accès pour empêcher le déroulement d'épreuves communes de contrôle continu** ». Ces suspensions arbitraires ont provoqué l'émoi et la révolte de toute la profession : nos collègues n'ont commis aucune faute, à moins de considérer qu'être en grève en constitue une. La Rectrice doit renoncer à toute sanction pour que ces trois collègues reprennent le chemin de leur classe.

Autre sujet important : le Ministre a annoncé une « revalorisation » des professeurs : 400 millions d'euros en 2021 (après avoir parlé de 500 millions, il y a quelques mois) pour financer des primes pour les premiers échelons, mais aussi des heures supplémentaires et la formation pendant les vacances.

Pour la **FNEC FP FO 79** ce n'est pas une revalorisation, c'est une mystification. On est loin de l'augmentation indiciaire de 183 euros arrachée par les personnels hospitaliers. Cet acquis de leur mobilisation est un point d'appui pour exiger 183 euros d'augmentation pour tous les personnels, maintenant et sans contrepartie, et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Au chapitre des rythmes scolaires, votre prédécesseur avait décidé en dehors de toute réglementation de bloquer sur trois années l'instauration des rythmes scolaires. Nous en sommes à la dernière année et des consultations vont être organisées. Quelles garanties, Monsieur le Directeur Académique, les personnels ont-ils d'être entendus ? Une voix prépondérante sera-t-elle encore accordée aux collectivités locales pour décider des horaires de scolarisation des élèves et de nos obligations de service alors qu'à preuve du contraire nous ne sommes pas des fonctionnaires territoriaux et que nos missions s'exercent au sein d'un ministère pourtant nommé Education Nationale ?

En ce qui concerne la carte scolaire, la **FNEC-FP FO** demande que toutes les ouvertures demandées soient obtenues. Les Deux Sèvres ont payé un lourd tribut en terme de postes à cette rentrée, il est temps d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'accueil des élèves. Condition sine qua non pour débiter cette rentrée si particulière dans de bonnes conditions pour tout le monde.